10. TIC, CYBERSÉCURITÉ ET **DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

L'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), la cybersécurité et le développement humain sont liés. Les TIC offrent une possibilité sans précédent d'acquérir des connaissances et des compétences et de les utiliser pour des intérêts personnels ou pour la société. L'impact de l'accès aux TIC sur le développement humain dans les pays en développement n'a fait l'objet d'aucune étude empirique à grande échelle. Certaines études contestent leur pouvoir de transformation positive, les accusant parfois de renforcer les modèles de domination et d'inégalité. En revanche, des études à grande échelle sur l'impact des TIC sur le développement en général concluent à une corrélation positive entre un plus grand accès aux TIC et le développement économique.

Cyber-risques et cyber-menaces

Les TIC peuvent aussi créer une multitude de risques en tant que supports d'activités mal intentionnées et l'insécurité causée par la cybercriminalité pèse sur l'économie. Les efforts pour appuyer un meilleur accès aux TIC dans les pays en développement doivent tenir compte de la cybersécurité. Or, ces efforts peuvent créer un risque pour le développement humain, car les objectifs de sécurité des États ne coïncident pas toujours avec ceux des individus. Une plus grande cyber-surveillance et le filtrage d'Internet peuvent nuire à la sécurité humaine et aux droits fondamentaux.

Aborder la cybersécurité sous l'angle de la sécurité humaine exige une approche globale des risques de la cybercriminalité et des cyber-menaces complexes, tout en tenant compte de l'État de droit et de la

bonne gouvernance. Les processus par lesquels les États empêchent les individus de profiter des opportunités des TIC pour des raisons de sécurité nationale devraient être transparents, responsables et inclusifs.

Droits de l'homme numériques

Les pays en développement ne disposent pas tous des mêmes outils techniques, politiques et juridiques face aux risques de l'accès aux TIC pour la sécurité humaine. Les organismes de développement prônent de plus en plus d'associer la démocratisation de l'accès à un renforcement de la cybersécurité et des droits humains numériques.

Les initiatives en soutien à la cybersécurité comportent plusieurs volets : politique et juridique, formation et assistance technique, et coopération. L'Union internationale des télécommunications est l'acteur-pivot dans le renforcement de ces capacités. Les droits humains numériques et la liberté d'Internet bénéficient généralement d'une assistance directe au niveau politique, comme la loi sur la vie privée et la protection des données, et les normes de surveillance électronique. Mais il n'y pas de norme internationale sur les droits de l'homme numériques. Les normes de surveillance électronique font également débat. On s'est donc attaché à limiter la prolifération des capacités de surveillance et de censure électroniques dans les pays pouvant les utiliser en violation des droits de l'homme.

